



Le 29 septembre 2017

**AUX CLIENTS DES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE, DES
SERVICES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION ET/OU DES SERVICES DE
NETTOYAGE DE CONDUITS DE SEARS
(COLLECTIVEMENT, LES « ENTREPRISES »)**

Objet : Acquisition proposée des services d'approvisionnement en huile, des services de chauffage et de climatisation et des services de nettoyage de conduits de Sears par Confort Expert Inc.

Objet : Dans l'affaire du plan de transaction et d'arrangement de Sears Canada Inc. et al. (n° de dossier de la cour CV-17-11846-00CL)

Vous n'êtes probablement pas sans savoir que Sears Canada Inc. et certaines de ses filiales (collectivement, « **Sears Canada** ») se sont placées sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») aux termes d'une ordonnance initiale rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « **Cour** ») le 22 juin 2017.

Dans le cadre de l'instance en vertu de la LACC, Sears Canada demande à la Cour d'approuver une transaction avec Confort Expert Inc. (« **Confort Expert** ») dans le cadre de laquelle Confort Expert acquerra la majorité des actifs et des passifs des entreprises. Confort Expert exploite les entreprises pour le compte de Sears Canada depuis plusieurs années.

La transaction comprendra la cession à Confort Expert de contrats en cours avec les clients dans les marchés désignés suivants :

- Services d'approvisionnement en huile de Sears – Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, Nouvelle-Écosse, I-P-É et Terre-Neuve
- Services de chauffage et de climatisation de Sears - Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, I-P-É et Terre-Neuve
- Nettoyage de conduits de Sears – des marchés choisis au Québec

Si vous êtes un client dans un marché désigné, votre contrat conservera par ailleurs ses effets, mais vous ferez maintenant affaire directement avec Confort Expert. Cette transaction ne devrait occasionner aucune interruption de services et Confort Expert continuera à fournir ceux-ci dans le cours normal. Confort Expert tient à entretenir de bonnes relations avec chacun de ses clients, et souhaite continuer à leur offrir la même qualité de services que celle qu'ils connaissent depuis des années.

La requête pour approbation de la présente transaction devrait être entendue à 10 h, le 4 octobre 2017, au 330 University Avenue, Toronto (Ontario). Les documents de la Cour au sujet de cette requête se trouvent sur le site Web du contrôleur au <http://cfcanda.fticonsulting.com/searscanada>.